

GRUPE DE COORDINATION DE LA SOCIETE CIVILE

Contribution à la réunion informelle sur les contenu et thèmes Genève, 16-18 Septembre 2002

1 INTRODUCTION

Ce document constitue la contribution de la coordination des représentants des organisations de la société civile, regroupées en sous-comités, caucus et groupes de travail issus de la dernière plénière constituée lors de la PrepCom1. Cette contribution est notre réponse au rapport présenté par le président du sous-comité 2 (contenu et thèmes). Ce rapport contient les deux documents internes, portant respectivement sur les «Principes régissant les activités de préparation et le SMSI» et les «Thèmes proposés pour le SMSI». Ce document doit être considéré comme notre contribution commune à la réunion informelle sur les contenu et thèmes, organisée à Genève, du 16 au 18 septembre 2002.

Le SMSI procure une occasion sans précédent pour un échange approfondi entre les différentes parties intéressées. Cette occasion pourrait conduire à une meilleure compréhension et plus largement partagée des divers défis et occasions présentés par la «Société de l'information» pour le développement humain, aussi bien que pour en identifier les possibles dangers. Cela implique que les besoins humains dans le domaine de l'information et de la communication, ainsi que les objectifs de développement humain, doivent être au coeur des discussions. Il ne sera possible d'atteindre un consensus minimal sur les objectifs et les stratégies que dans la mesure où les circonstances adéquates pour confronter différentes perspectives sont réunies. Nous comprenons que c'est bien l'esprit dans lequel le Sommet a été convoqué et notre contribution doit être entendue dans ce même esprit.

La coordination des organisations de la société civile signataires de ce document s'est sentie quelque peu encouragée par les progrès accomplis sur les principes et les thèmes par rapport aux propositions initiales. Plus précisément, nous comprenons que les principes et les thèmes proposés doivent être entendus comme des lignes directrices, encourageant la proposition par tous les participants de développements complémentaires et de propositions concrètes aux représentants des États, qui en décideront.

Toutefois, il demeure un certain nombre de préoccupations majeures liées au contenu des deux documents internes. Ces préoccupations, ainsi que nos propositions pour y répondre, sont détaillées dans cette contribution. Nous avons bon espoir que toutes ces préoccupations seront prises en compte et que toutes ces propositions se retrouveront dans le rapport final du sous-comité 2, montrant ainsi une volonté commune de parvenir au consensus et de poursuivre des objectifs d'intérêt général.

2 PRINCIPES DIRECTEURS

2.1 La plupart des principes directeurs proposés dans le document interne¹ sont favorablement accueillis

Il s'agit des principes suivants²

- *Mettre les avantages de la société de l'information à la portée de tous, les placer sous le signe du développement et permettre de surmonter la fracture numérique*
- *Promouvoir une conception commune et une meilleure perception de la société de l'information et de la communication et des moyens de résoudre les problèmes que pose la fracture numérique*
- *Accorder la priorité au maintien de la diversité linguistique et des spécificités culturelles*
- *Rechercher avant tout un esprit de coopération internationale*
- *Considérer les TIC comme un outil qui doit permettre de parvenir aux objectifs économiques et sociaux cités par exemple dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, et non pas comme une fin en soi*
- *Assurer un accès véritablement universel à la société de l'information*
- *Mettre les TIC au service des communautés défavorisées (par exemple, les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes handicapées, les communautés autochtones, les immigrants)*

Nous insistons néanmoins sur le fait que la fracture numérique doit être surmontée en la considérant dans son acceptation la plus large, afin de garantir un accès et une participation équitables et démocratiques. Cela implique de prendre en compte non seulement la fracture numérique Nord/Sud, mais également les inégalités persistantes au sein des nations développées comme des nations moins développées, et plus généralement les barrières politiques et sociales, ainsi que les barrières d'ordre technique, éducationnel, économique et de genre, qui constituent les principales causes de marginalisation.

Au-delà de la question de l'accès³, il est nécessaire de fournir et développer les moyens d'un usage effectif des TIC par divers groupes, ainsi que de mettre en place des conditions équitables pour progresser et prendre part efficacement aux objectifs et bénéfices d'une société de l'information et de la communication.

En outre, les réalités diverses de groupes sociaux comme les peuples indigènes, les diasporas et les migrants, de même que les besoins spécifiques de groupes tels que les personnes âgées et les personnes souffrant de handicaps, doivent être pris en compte.

De plus, nous estimons que la culture est vivante et évolutive, de ce fait il faut considérer prioritairement non seulement la préservation de la diversité linguistique et des identités culturelles, mais aussi l'incitation à son développement.

Par ailleurs, l'apport de la jeunesse au développement global de la société de l'information et de la communication devrait être souligné.

Enfin, les analyses et perspectives de genre doivent être considérées dans tous les plans d'action et programmes de suivi, de sorte que la parité de genre puisse être garantie dans la société de l'information et de la communication, comme cela est inscrit dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et dans la Plate-forme d'action de Beijing.

Dans le but de consolider ces principes directeurs et de garantir l'accomplissement de ces objectifs communs, nous estimons indispensable d'ajouter les principes suivants pour régir l'ensemble des travaux du Sommet.

2.2 Les droits de l'homme et le développement humain constituent le socle du SMSI

Une société de l'information et de la communication doit nécessairement placer l'humain au centre de ses préoccupations. Les droits de l'homme et le développement humain doivent constituer le fondement de tous les autres principes directeurs, thèmes et résultats d'un sommet de l'ONU. Une approche de la société de l'information et de la communication fondée sur une perspective de droits impose de placer la dignité humaine, le développement humain, et nos droits en tant que citoyens au-dessus des considérations techniques ou des relations de type commercial entre producteurs et consommateurs. Par conséquent, l'objectif du SMSI doit être poursuivi en référence au système des Nations Unies pour le respect des droits de l'homme, qui s'articule à travers la déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et plusieurs autres instruments adoptés par les États membres.

L'absence d'une perspective droits de l'homme dans les principes directeurs proposés demeure l'une de nos préoccupations majeures. À cet égard, nous apprécions la référence déjà présente à la Déclaration du Millénaire de l'ONU dans le document interne□. Néanmoins, nous estimons que les droits de l'homme et le développement humain méritent plus qu'une vague et indirecte référence. Nous insistons donc sur la nécessité de l'inclusion explicite, tant dans les principes directeurs que dans la déclaration finale du Sommet, de la mention suivante□

Les droits de l'homme sont le socle fondamental de tous les développements, dans une société de l'information et de la communication. Les principes de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, et plus spécialement ceux adoptés dans sa section V (droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance), constituent à la fois le cadre de référence et les critères d'évaluation de ces développements.

2.3 Le SMSI doit reconnaître le droit universel à la communication

Communiquer est un besoin humain fondamental pour l'organisation des sociétés. Un Sommet mondial sur la société de l'information considérant les droits de l'homme comme principe régissant toute autre discussion thématique doit en conséquence considérer le concept de communication comme un droit universel. L'interaction humaine et l'échange d'informations et de contenus pour promouvoir une citoyenneté active – par la participation des citoyens et des communautés à l'espace public – sont absentes de la plupart des propositions qui nous sont parvenues.

La seule référence à l'accès à l'information est trop restrictive. Les personnes doivent voir reconnue leur entière qualité de citoyens, et non être considérées comme de simples consommateurs ni comme de simples utilisateurs de techniques et services. L'accent doit être mis sur les personnes et les services dont elles ont besoin, plutôt que sur les services et leurs utilisateurs. Les concepts de participation, de communication et d'usage effectif doivent être affirmés. Par conséquent, nous proposons que les principes directeurs, de même que la déclaration finale du Sommet, incluent leur mention□

La Communication – entendue comme un processus participatif et interactif essentiel à la coexistence des êtres humains, à leur formation et à la consolidation de la citoyenneté et des communautés – et le partage de l'information devraient constituer les thématiques principales du Sommet. La technique doit être à leur service.

2.4 Consolider et étendre les biens publics informationnels mondiaux

Consolider et étendre la notion de biens publics mondiaux dans le domaine de l'information est une nécessité à la fois pour la réduction des inégalités et pour la stimulation de la créativité intellectuelle et de l'innovation technique dans une société de l'information et de la communication. De surcroît, il faut reconnaître que les biens publics mondiaux, produits au moyen de financements publics et découlant de notre environnement physique commun, constituent une ressource publique qui ne doit pas faire l'objet de profits privés. Nous estimons de ce fait que les principes directeurs ainsi que la déclaration finale du Sommet doivent inclure ces considérations:

Consolider et étendre les biens publics mondiaux sont des moyens fondamentaux de surmonter la fracture numérique et de garantir équitablement les conditions minimales pour le développement global de la créativité intellectuelle, de l'innovation technique, de l'usage effectif des techniques et d'une participation réelle à la société de l'information et de la communication. Ce sont les pré-requis nécessaires pour concrétiser les valeurs et principes de Liberté, d'Égalité, de Solidarité et de Responsabilité partagée, adoptés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies.

2.5 Autres préoccupations

Certains des principes directeurs proposés dans le document interne¹, notés entre crochets, demeurent soumis à discussion par le sous-comité². Parmi ces principes, nous notons celui établissant qu'³il conviendrait que le Sommet adopte une démarche équilibrée en ce qui concerne les infrastructures et les contenus⁴. À la lumière des points précédents, la coordination des organisations de la société civile signataires de ce document insiste pour que le sous-comité², et plus globalement tous les représentants des États, réaffirment dans les principes directeurs comme dans la déclaration finale du Sommet que⁵

Le Sommet doit adopter une démarche équilibrée en ce qui concerne les infrastructures et les contenus.

Une autre proposition de principe, également entre crochets, mentionne que «⁶la question de la sécurité des réseaux informatiques est importante⁷. Nous estimons qu'il s'agit là d'un sous-thème, non d'un principe, et que dans tous les cas les questions de sécurité ne peuvent être dissociées des questions de respect de l'intimité de la vie privée.

3 THEMES

La liste des thèmes figurant dans le document interne⁸ couvre certains des aspects importants de la société de l'information et de la communication, mais ne semble pas être clairement définie dans un cadre cohérent. Tenant compte des contributions fournies et des résultats de la PrepCom1, ainsi que des principes directeurs dont nous recommandons l'adoption dans ce document, nous proposons les thématiques suivantes pour constituer un cadre général pour les thèmes du SMSI. Nous nous sommes attachés à refléter dans chaque catégorie détaillée ci-dessous les questions majeures soulevées par tous les participants à ce stade du processus du Sommet. Nous ne prétendons pas néanmoins à l'exhaustivité, et cette liste n'est pas exclusive d'autres questions importantes.

Dans cette section du document, le cadre général et les thèmes ne sont que brièvement décrits. Pour des questions de clarté, les spécifications ainsi que les sous-thèmes envisageables sont détaillés dans l'annexe intitulée «⁹Détail des thèmes¹⁰.

3.1 Cadre conceptuel de la société de l'information et de la communication

Il semble important d'inclure de tels travaux à l'agenda du Sommet, conformément au principe directeur visant à «Promouvoir une conception commune et une meilleure perception de la société de l'information et de la communication et des moyens de résoudre les problèmes que pose la fracture numérique».

3.1.1 Fondements de la société de l'information et de la communication

Dans cette catégorie, le SMSI devrait permettre de développer une définition et une vision communes de la société de l'information et de la communication de quoi s'agit-il, au service de qui et de quels objectifs se place-t-elle et sur quelles bases éthiques devrait-elle fonctionner

3.1.2 Contribution de la société de l'information et de la communication aux possibilités de développement humain et social

Afin de parvenir à une meilleure compréhension des potentiels et des risques de la société de l'information et de la communication, le SMSI devrait analyser les rôles et responsabilités spécifiques d'une société de l'information et de la communication dans la contribution au développement, et devrait évaluer son impact social. Le SMSI devrait aussi permettre d'identifier les moyens de garantir le plus large déploiement des possibilités de développement humain et social et d'usage effectif des techniques dans une société de l'information et de la communication, en tenant compte des techniques émergentes sur lesquelles elle est fondée.

3.2 Thèmes transversaux

3.2.1 Surmonter les fractures et créer des modes de participation effective à la société de l'information et de la communication

Surmonter les obstacles à l'accès et à la participation des personnes et des nations à la société de l'information et de la communication, ainsi que permettre leur usage effectif des techniques émergentes, devrait être une préoccupation générale du Sommet.

3.2.2 Perspectives de genre

Conformément à la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la Plate-forme d'action de Beijing, et aux autres textes adoptés par les Nations Unies, le SMSI doit considérer les perspectives de genre dans la société de l'information et de la communication en tous points de son agenda.

3.3 Élaborer un cadre de référence

Les thématiques de cette catégorie sont relatives aux conditions de base pour le fonctionnement et le développement de la société de l'information et de la communication.

3.3.1 Cadre réglementaire et politiques publiques

Ce thème examinera comment une société de l'information et de la communication peut être réglementée et développée, dans la perspective de remplir les objectifs de respect des droits de l'homme, de démocratie et de bonne gouvernance.

3.3.2 Construire l'infrastructure

Ce thème est relatif aux aspects techniques de l'évolution et du développement de la société de l'information et de la communication, ce qui inclut l'établissement de standards techniques.

3.3.3 Outils, services et applications

Ce thème permettra d'examiner les outils, services et applications de la société de l'information et de la communication qui doivent être développés pour satisfaire les besoins humains.

3.3.4 Questions de gouvernance

Ce thème sera consacré aux questions de gouvernement et de gouvernance transparents, ainsi qu'aux spécificités de la société de l'information et de la communication à cet égard.

3.4 Finalités d'une société de l'information et de la communication

Les thèmes de cette catégorie sont relatifs aux finalités de la société de l'information et de la communication. En tant que tels, ils doivent avoir la même importance que ceux de la précédente catégorie.

3.4.1 Société de la connaissance

Le SMSI devra considérer ici les thèmes reconnaissant la création et la gestion des connaissances comme un apport majeur de la société de l'information et de la communication à l'humanité.

3.4.2 Développement de contenus

Ce thème est relatif aux politiques, réglementations et modes de financement pour garantir la production et la circulation de contenus diversifiés.

3.4.3 Citoyens, communautés et droits

Ce thème permettra au SMSI d'examiner les droits des citoyens et communautés dans une société de l'information et de la communication, et les besoins qui ne peuvent être satisfaits dans une perspective commerciale de la société de l'information et de la communication.

L'accent sera surtout mis ici d'une part sur l'articulation du soutien au renforcement du pouvoir des peuples et à leur pleine participation au sein de leurs pays et communautés et d'autre part sur la

promotion des projets initiés par et pour les communautés, ce qui inclut les usages traditionnels et innovants des moyens de production et d'organisation de l'information et de la communication au niveau communautaire.

SIGNATAIRES :

**Pour la plénière de la société civile formée lors de la PrepCom1,
Le groupe de coordination de la société civile**

Izumi Aizu, Karen Banks, Renate Bloem, Steve Buckley, Sally Burch, Sasha Costanza-Chock, Susanna George, Bruce Girard, Robert Guerra, Richard Jordan, Robyn Kamira, Bill McIver, Olinca Marino, Meryem Marzouki, Emanuel Njenga, Seán Ó Siochrú, Valerie Peugeot, Claire Shearman, Gaurab Raj Upadhaya

4 ANNEXE – DETAIL DES THEMES

4.1 Cadre conceptuel de la société de l'information et de la communication

4.1.1 Fondements de la société de l'information et de la communication

L'accent principal devrait être mis ici sur la déclinaison des droits de l'homme dans la société de l'information et de la communication, dans le contexte du système des Nations Unies. La définition des rôles distincts des gouvernements, de la société civile et du secteur privé dans ce processus est partie intégrante de cet objectif. Les réalités diverses des différents types de communautés dans la société de l'information et de la communication doivent également être analysées ici.

4.1.2 Contribution de la société de l'information et de la communication aux possibilités de développement humain et social

Les thèmes de ce chapitre incluent □ la création d'opportunités économiques □ le rôle des TIC dans la santé, l'agriculture et les autres secteurs cruciaux de la vie □ le rôle des communications basées sur les TIC pour le développement □ la définition de politiques publiques nationales et de moyens pour les pays en développement □ le rôle des investissements et l'impact de la spéculation sur le développement au moyen des TIC □ le rôle et les limites du commerce électronique dans le développement □ l'impact des TIC sur l'emploi et l'immigration.

4.2 Thèmes transversaux

4.2.1 Surmonter les fractures et créer des modes de participation effective à la société de l'information et de la communication

Ce chapitre implique la reconnaissance explicite qu'il existe un complexe formé par différents types d'obstacles, et non la sempiternelle et monolithique « fracture numérique », ainsi que la nécessité de créer des opportunités pour une participation effective à la société de l'information et de la communication à travers l'usage des TIC. Ces obstacles incluent la formation, le financement, la conception des techniques, ... L'accent sera mis sur tous les aspects du développement des TIC dans les pays les moins avancés (PMA).

Les autres thèmes considérés ici incluent les obstacles sociaux, économiques et éducationnels les obstacles politiques, culturels et historiques les conditions nécessaires pour l'accès universel et équitable les rôles respectifs des gouvernements, de la société civile et du secteur privé pour surmonter ces obstacles au développement d'une société de l'information et de la communication, ainsi que les moyens de garantir une participation effective par la mise en œuvre de moyens appropriés de formation, de micro-financement et de développement des marchés locaux.

4.2.2 Perspectives de genre

Ce chapitre implique de se concentrer sur les thèmes généraux de la réduction des discriminations en raison du genre de la meilleure participation des femmes à la société de l'information et de la communication de la formation des femmes et de l'usage des TIC pour l'amélioration des conditions de vie et des moyens de subsistance des femmes dans le monde.

Les thèmes spécifiques incluent l'aide à la plus large participation des femmes spécialistes des TIC dans l'établissement des politiques et la prise de décision à tous les niveaux de ce secteur l'activité le soutien à l'accès plus étendu par les femmes et au contrôle des ressources nécessaires au renforcement de leurs pouvoirs l'encouragement des femmes à explorer la convergence entre les formes culturelles traditionnelles de communication et les techniques actuelles augmenter les potentialités des femmes, par l'usage des TIC à tous niveaux, pour transformer les hiérarchies de genre dans la société et pour contester les rôles stéréotypés qu'elles seraient censées exercer l'utilisation des formes nouvelles et alternatives des TIC pour récuser l'image négative des femmes dans les médias l'analyse et la lutte contre les formes anciennes et nouvelles d'exploitation et de violence à l'égard des femmes dans la société de l'information et de la communication.

4.3 Élaborer un cadre de référence

4.3.1 Cadre réglementaire et politiques publiques

Les thèmes liés au cadre réglementaire doivent considérer des questions comme la liberté d'expression la protection des données personnelles la protection de l'intimité de la vie privée et la protection de la sécurité des réseaux la protection de la vie privée sur le lieu de travail la protection des consommateurs, plus spécialement contre le spam et l'établissement de profils les droits de propriété intellectuelle, les questions de domaine public et d'usage loyal les services publics l'élaboration de politiques appropriées de structuration du marché et de réglementation de la propriété et de la concentration des médias et l'extension des droits des travailleurs et de leurs syndicats à l'usage d'Internet et des intranets de leurs employeurs pour des objectifs de communication et de solidarité la définition de droits en ligne pour des travailleurs en ligne, vue comme une nécessité comportant des modes de protection des travailleurs dans des environnements de travail devenus extrêmement intrusifs et dans des conditions de contrôle et de surveillance sans précédent. Enfin, étant donné le caractère transfrontière du réseau Internet et de l'usage des TIC, un cadre approprié pour la définition de la compétence des juridictions doit également être élaboré.

Les thèmes relatifs au développement de la société de l'information et de la communication incluent les politiques pour un développement autonome de sociétés de l'information nationales et régionales la consolidation et l'extension des biens publics informationnels mondiaux, vus comme le moyen principal de surmonter la fracture numérique un développement des TIC soutenable et respectueux de l'environnement, ainsi que l'usage des TIC pour soutenir les actions de développement soutenable, de respect de l'environnement et de protection de la nature partout dans le monde la détermination des usages appropriés des TIC le renforcement des capacités des gouvernements, de la société civile et du secteur privé le financement et le déploiement des techniques et l'analyse des enjeux sociaux et réglementaires de ce cadre.

Reconnaissant que la conception participative est un outil indispensable au développement des TIC, ce chapitre devrait établir, comme partie intégrante de ce cadre, un processus continu pour son implémentation et pour l'évaluation des thèmes et principes du Sommet, ainsi que des mécanismes de leur implémentation, de même que pour le contrôle et le respect des droits reconnus par le SMSI dans la société de l'information et de la communication.

4.3.2 Construire l'infrastructure

Ces thèmes incluent l'extension de la connectivité Internet, les techniques de connexion sans fil et autres TIC avancées permettant de remplir des besoins humains essentiels dans toute société l'infrastructure nécessaire pour étendre la participation des pays en développement à la société de l'information et de la communication la pérennité de l'infrastructure le soutien continu aux techniques fondées sur l'«open source» l'articulation de différents types de médias, dont la radio, la télévision, l'écrit et Internet la prise en compte des besoins des communautés rurales les techniques utiles en cas de situation d'urgence, tel que défini dans la Convention de Tampere et le soutien au déploiement de radios et télévisions associatives et communautaires.

4.3.3 Outils, services et applications

Les thèmes majeurs de cette catégorie incluent les techniques facilitant la participation citoyenne active et l'amélioration de l'administration le soutien à l'accès universel à la connaissance, à la communication globale et à la coopération et l'amélioration des conditions de vie du point de vue de la santé et du bien-être de tous.

Les thèmes spécifiques incluent l'articulation entre les médias radio, télévision, presse écrite et Internet l'usage des TIC pour l'administration électronique et la démocratie participative le soutien aux opérations de secours en cas de catastrophes le soutien à l'archivage des contenus sur le long terme pour la préservation de la culture et les outils facilitant la coopération inter-secteurs.

4.3.4 Questions de gouvernance

Ces thèmes incluent la gestion démocratique des organismes internationaux dédiés aux TIC et à la gouvernance d'Internet l'utilisation des TIC pour la gestion administrative et la décentralisation l'élaboration de consensus et le renforcement de la gouvernance au moyen des TIC et l'utilisation de formes traditionnelles et nouvelles des TIC pour améliorer la transparence et la responsabilité publiques.

La gouvernance d'Internet, mettant l'accent sur le développement et la consolidation des biens publics informationnels mondiaux, est un thème majeur. Elle inclut le développement d'infrastructures et de standards communs le système de gestion des noms de domaines vu comme un service public et non comme un objet de spéculation commerciale et financière le besoin d'une représentation régionale plus équilibrée dans les organismes internationaux dédiés aux TIC et à Internet l'adoption de conditions minimales de représentativité et de transparence pour ces organismes et une renégociation équitable des réseaux bilatéraux d'interconnexion et des accords multilatéraux de «peering», afin de parvenir à une répartition plus équilibrées et moins coûteuse pour tous des routes et répartiteurs, pour remplacer la topographie actuelle d'Internet, centrée sur les États-Unis et l'Europe.

4.4 Finalités d'une société de l'information et de la communication

4.4.1 Société de la connaissance

Ces thèmes incluent □ les objectifs d'éducation □ la formation à distance □ la facilitation à la fois de l'enseignement formel et de la formation tout au long de la vie □ le développement de l'éducation aux médias □ l'accès à la connaissance □ le soutien à la diversité linguistique et culturelle □ les besoins spécifiques de la jeunesse dans une société de la connaissance □ la lutte contre les causes réelles de la fuite des cerveaux dans les pays en développement □ le renforcement de la capacité des universités au développement d'une société de la connaissance □ les techniques alternatives et spécifiques aux communautés □ le redéfinition du concept de connaissance pour la prise en compte des savoirs locaux et ceux des peuples indigènes.

4.4.2 Développement de contenus

Les thèmes principaux sont le développement de biens publics informationnels mondiaux, la préservation des langues, le développement de la diversité culturelle et le développement de contenus locaux spécifiques.

Les thèmes spécifiques incluent □ l'information considérée comme un bien public, sans préjudice de la propriété intellectuelle entendue comme le droit d'auteur □ le rôle des médias □ la liberté d'expression et la liberté de la presse □ les financements publics pour le développement de contenus non marchands □ le soutien au développement de médias indépendants et non marchands □ l'encouragement des personnes et des femmes en particulier à l'accès et la participation au développement de contenus représentant leurs réalités propres et leur diversité □ la protection contre les pratiques de «dumping de contenu».

4.4.3 Citoyens, communautés et droits

Les thèmes majeurs incluent ici □ le droit à l'information et à la communication □ la création de biens publics informationnels □ les espaces publics et les ressources techniques libres pouvant aider à satisfaire les besoins humains □ le contrôle par les associations et communautés de leurs propres infrastructures de communication □ et la multiplicité des dimensions de la diversité.

Les thèmes spécifiques incluent □ le renforcement des capacités des communautés au moyen des TIC □ le soutien des cultures et civilisations orales □ la protection de la vie privée □ le soutien au médias indépendants contrôlés par des associations et communautés, ainsi qu'aux autres formes de communication qu'elles peuvent mettre en place □ le soutien aux communications interculturelles □ ainsi que les thèmes spécifiques aux réalités locales.